AVRIL 2025

ARTCI INFOS

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE

ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

LA CONCURRENCE COMME MOTEUR DE LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Créer un marché concurrentiel dynamique repose sur une régulation intelligente, ciblée et flexible, qui adapte ses outils à la réalité du marché tout en gardant comme priorité la satisfaction et la sécurité des usagers. Pour l'ARTCI, cet équilibre dynamique est essentiel parce qu'il garantit à la fois l'efficacité économique et la confiance du public dans l'économie numérique.

ARTCI

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE

AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Réguler

- Le secteur des Télécommunications
- Le secteur postal

Protéger

- Les droits des consommateurs de services numériques
- Les réseaux et systèmes d'information
- Les Données à Caractère Personnel et la vie privée

Gérer

- Les transactions électroniques
- Les noms de domaine (le point CI) et les adresses
- Internet de la Côte d'Ivoire
- Le point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire (CIVIX)

Abidjan – Marcory Anoumabo 18 BP 2203 Abidjan 18 – Côte d'Ivoire

+ 225 27 20 34 43 73 / 27 20 34 43 74 courrier@artci.ci www.artci.ci Artci

SOMMAIRE

ÉDITION DE AVRIL 2025

3 Édito

Environnement commercial

La concurrence, moteur essentiel de la croissance de notre économie numérique

Actu'IT

4 Marché Africain des Solutions Spatiales (MASS 2025)

L'ARTCI marque sa présence

4 Sécurité maritime et portuaire

Des experts africains et européens en conclave à Abidjan

GRAND ANGLE | Environnement commercial : la concurrence comme moteur de la croissance de l'économie

5 Concurrence équitable

Actions de l'ARTCI

7 Marchés numériques

Des mesures pour faciliter l'émergence de nouveaux acteurs

8 Environnement commercial

Les outils de concurrence standard à l'ère du numérique

Focus sur l'ARTCI

9 Connectivité internationale

Les régulateurs francophones s'engagent pour le renforcement de la coopération

9 Cybersécurité

Passation des charges entre l'ARTCI et l'ANSSI

POINT DE VUE

10 Révolution aérienne

La logistique postale passe en mode drone

12 La cybersécurité managée

Le bras armé d'une protection réussie pour les PME

PERSPECTIVES INTERNATIONALES

13 Connectivité mondiale

La Côte d'Ivoire fait entendre la voix de l'Afrique à l'UIT-D

13 Communications électroniques

La Côte d'Ivoire prend une part active à l'élaboration de politiques régionales

14 Point d'échange Internet régional (RIXP)

La CEDEAO désigne la Côte d'Ivoire comme un Pays pilie

15 Recherche médicale international

L'ARTCI, acteur clé dans l'harmonisation de la Protection des données personnelles

ÉDITO

Environnement commercial : la concurrence, moteur essentiel de la croissance de notre économie numérique

M. Lakoun Ouattara

Directeur Général de l'ARTCI

Chers lecteurs,

En cette période de dynamisation constante de notre économie numérique, il est primordial de réfléchir aux fondations sur lesquelles repose sa croissance pérenne. Au cœur de cette réflexion se trouve un principe fondamental : la concurrence. Loin d'être une simple lutte pour des parts de marché, elle constitue le véritable moteur qui propulse l'innovation, améliore la qualité des services et, in fine, assure la prospérité de notre écosystème numérique.

En tant qu'autorité de régulation, l'ARTCI est profondément engagée à cultiver un environnement commercial sain et équilibré. Nous considérons la concurrence non pas comme un risque à maîtriser, mais comme un levier stratégique essentiel pour atteindre nos objectifs de développement économique. Une saine compétition entre les acteurs du marché stimule l'ingéniosité, encourage l'adoption de technologies de pointe et contraint les entreprises à offrir des solutions toujours plus performantes et adaptées aux besoins des consommateurs de plus en plus exprimés.

Dans le contexte spécifique de notre économie numérique ivoirienne, favoriser la concurrence présente des avantages concrets et significatifs :

- **Innovation accrue :** La pression concurrentielle incite les entreprises à investir dans la recherche et le développement, à explorer de nouveaux modèles économiques et à proposer des services novateurs qui répondent aux attentes évolutives des utilisateurs.
- **Qualité de service améliorée :** Face à des alternatives, les opérateurs sont naturellement portés à optimiser leurs offres, à améliorer leur service client et à garantir une expérience utilisateur de qualité supérieure.
- **Prix plus compétitifs :** La concurrence exerce une pression à la baisse sur les prix, rendant les services numériques plus accessibles à une plus large frange de la population, favorisant ainsi l'inclusion numérique et la démocratisation de l'accès à l'information et aux opportunités.
- **Attractivité des investissements :** Un marché perçu comme dynamique et ouvert à la concurrence attire davantage d'investissements nationaux et étrangers, injectant des capitaux nécessaires à l'expansion et à la modernisation de nos infrastructures numériques.

Notre rôle à l'ARTCI est donc d'établir et de faire respecter des règles du jeu claires, transparentes et équitables. Nous veillons à prévenir les pratiques anticoncurrentielles, à encourager l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché et à garantir que tous les opérateurs évoluent dans un cadre légal adapté et propice à une compétition loyale. Cela implique une écoute attentive des acteurs du marché, une analyse rigoureuse des dynamiques concurrentielles et une adaptation constante de notre cadre réglementaire pour répondre aux défis et opportunités émergents.

Je suis convaincu que c'est en cultivant un environnement commercial où la concurrence est à la fois vive et loyale que nous pourrons libérer tout le potentiel de notre économie numérique. C'est ensemble, acteurs publics et privés, que nous construirons un avenir numérique prospère pour la Côte d'Ivoire.

Marché Africain des Solutions Spatiales (MASS 2025)
L'ARTCI marque sa présence

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) a marqué sa présence de manière significative lors de la première édition du Marché Africain des Solutions Spatiales (MASS 2025), qui s'est tenue avec succès du 6 au 8 mai 2025 au Parc des expositions d'Abidjan.

Sous le thème central : ***« Les solutions spatiales pour le développement socio-économique de l'Afrique »***, cet événement inaugural a servi de plateforme essentielle pour la promotion d'initiatives spatiales novatrices, spécifiquement conçues pour répondre aux défis et opportunités du continent africain. Le MASS 2025 a également favorisé des échanges fructueux entre les acteurs clés des sphères institutionnelles, scientifiques et technologiques.

L'ARTCI a joué un rôle actif en tenant un stand dynamique et informatif, qui a attiré un nombre considérable de visiteurs. Parmi eux figuraient des professionnels du secteur spatial et des télécommunications, des étudiants désireux d'en apprendre davantage sur les applications spatiales, ainsi que de nombreuses personnalités de haut rang, dont **Monsieur Téné Birahima Ouattara**, **Ministre d'État, Ministre de la Défense de la Côte d'Ivoire,** qui était le Patron de cette première édition du MASS 2025. Il a été chaleureusement accueilli sur le stand de l'ARTCI par son **Directeur Général, Monsieur Lakoun Ouattara**. Cette rencontre témoigne de l'importance accordée par les autorités ivoiriennes au rôle crucial de l'ARTCI en matière de cybersécurité technologies spatiales dans le développement socio-économique du pays et du continent.

La participation active de l'ARTCI au MASS 2025 souligne l'engagement

Le Ministre d'État, Ministre de la Défense, Téné Birahima Ouattara, a souligné l'intérêt du gouvernement de Côte d'Ivoire pour les solutions spatiales.

de l'Autorité de régulation à explorer et à intégrer les solutions spatiales dans sa vision stratégique pour le développement du secteur des communications électroniques en Côte d'Ivoire. L'événement a permis de mettre en lumière le potentiel des technologies spatiales pour améliorer la connectivité, la gestion des ressources, la surveillance environnementale et de nombreux autres domaines essentiels au progrès socio-économique de l'Afrique.

Sécurité maritime et portuaire
Des experts africains et européens en conclave à Abidjan

Le panel international CYBERMAR 2025, organisé par l'Institut de sécurité maritime interrégional (ISMI) en Côte d'Ivoire du 14 au 16 mai à Abidjan, a réuni des experts africains et européens pour discuter des enjeux et solutions innovantes en matière de cybersécurité maritime et portuaire. Cet événement, placé sous le parrainage de **Monsieur Amadou Koné, Ministre des Transports**, et sous la Présidence de **Monsieur Célestin Serey-Doh, Ministre Délégué auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes**, s'inscrit dans le cadre du projet Safe Seas for Africa, financé par l'UE et mis en œuvre par l'ONUDC, l'UNITAR-ISMI et l'Organisation maritime internationale (OMI).

Le **Colonel Abé Aké Lazare**, Directeur de l'ISMI, a souligné l'importance de la cybersécurité pour l'économie maritime des États du golfe de Guinée. En 2024, plus de 600 incidents de cybersécurité ont été enregistrés, avec une moyenne de 15 à 25 cyberattaques par mois. **Xavier Rebours**, Directeur de France Cyber Maritime, a noté que le secteur portuaire est le plus touché, suivi par l'industrie navale et les transports maritimes.

Les vulnérabilités du secteur maritime et portuaire aux cyberattaques sont dues à plusieurs facteurs, notamment la digitalisation insuffisamment sécurisée, l'automatisation des ports sans investissement parallèle en cybersécurité, et le manque de sensibilisation des acteurs portuaires. Les conséquences des cyberattaques incluent des perturbations du commerce et de la logistique maritime, des atteintes à la souveraineté et à la sécurité nationale, et un affaiblissement des infrastructures critiques.

Pour renforcer la cybersécurité, les experts recommandent l'adoption de stratégies cybers intégrant la sécurité maritime, la coopération

CYBERMAR est un cadre de d'échanges entre les acteurs/décideurs du secteur maritime et portuaire et ceux de la cybersécurité.

interétatique, et l'intégration de technologies pour sécuriser les infrastructures critiques. Ils soulignent également la nécessité de former les forces navales et les autorités portuaires, et d'harmoniser les lois selon les standards régionaux.

Dr Niculae Lancu, vice-président du Centre d'excellence pour la cybersécurité maritime de Constanta, a insisté sur l'importance de la résilience pour faire face aux cybermenaces. La cybersécurité maritime est un enjeu stratégique majeur, et les acteurs du secteur doivent renforcer leurs défenses pour garantir la continuité des opérations maritimes et portuaires.

Concurrence équitable
Actions de l'ARTCI

Sur les marchés de la téléphonie fixe, mobile et des services internet ainsi que du secteur postal, l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) assure une surveillance active visant à garantir une concurrence saine, l'accessibilité des services et la protection des consommateurs. L'ARTCI joue aussi un rôle central dans l'encadrement et la modernisation du secteur des communications électroniques, tout en accompagnant la transformation numérique du pays.

Conformément à ses missions, l'ARTCI identifie régulièrement **les marchés pertinents** et l**es opérateurs puissants** afin de cibler ses interventions. Selon le tableau synoptique des opérateurs / fournisseurs de services puissants identifiés par l'ARTCI sur les marchés pertinents pour la période 2015 à 2024, trois opérateurs sont déclarés puissants sur le marché de gros de la terminaison d'appel mobile (voix et SMS) : Moov Africa CI, MTN CI et Orange CI. Ces acteurs dominent également les marchés de détail, notamment la téléphonie mobile et l'internet mobile, qui représentent l'essentiel des usages numériques en Côte d'Ivoire.

Entre 2019 et 2024, l'ARTCI a joué un rôle déterminant dans **la baisse des prix des services** mobiles ces dernières années. Des chiffres de l'ARTCI repris par le Portail d'informations et de promotion de l'économie de Côte d'Ivoire (Economie-ivoirienne.ci) indiquent que le prix moyen du service Voix mobile est passé de 12,58 FCFA/min à 6,53 FCFA/min, soit une baisse de 48 %. Le prix moyen du service SMS est passé de 1,46 FCFA/SMS à 0,96 FCFA/SMS, soit une baisse de 34 %. Celui de l'Internet mobile (Data) a aussi connu une baisse passant de 0,65 FCFA/Mo à 0,41 FCFA/Mo, soit une baisse de 37 %. Ces baisses sont le résultat de plafonds tarifaires successivement abaissés par l'ARTCI.

S'agissant **des indices de concurrence**, ceux publiés par l'ARTCI montrent une forte dynamique sur les marchés de l'internet mobile et de la téléphonie mobile, portés par la présence des opérateurs puissants et une adoption massive des services numériques. En 2023, le taux de pénétration du mobile atteint 172,2 % (plus de 53,6 millions de cartes SIM actives), celui de l'internet mobile 93,7 % (plus de 29 millions d'abonnements actifs), reflétant une utilisation multiple des offres et une concurrence intense.

Concernant le chiffre d'affaires du secteur, il a dépassé 1 200 milliards de FCFA en 2023, en hausse de 8,5 % par rapport à 2022, avec plus de 75 % issus des services mobiles. Les investissements cumulés entre 2016 et 2023 dépassent 1 700 milliards de FCFA, principalement pour l'extension des réseaux et l'amélioration de la qualité de service.

L'ARTCI assure par ailleurs **une intervention ciblée** pour réguler les pratiques tarifaires et promotionnelles. En août 2024, par exemple, elle a pris deux décisions majeures qui sont entrées en vigueur le 16 septembre 2024. Il s'agit notamment de l'abrogation de la décision de janvier 2023 sur l'encadrement des offres de services mobiles, permettant le maintien des prix bas pratiqués par les opérateurs, et de la fixation de nouvelles modalités applicables aux offres de services, renforçant l'obligation de transparence et d'information envers les consommateurs, notamment sur les offres promotionnelles et permanentes.

Evolution de l'Indice de Herfindahl-Hirschmann (IHH)

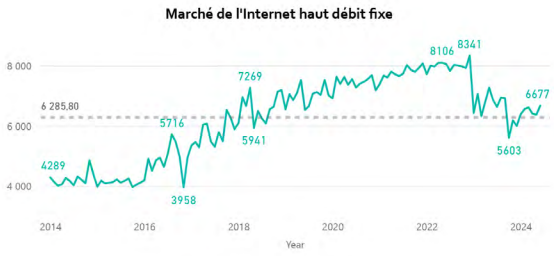

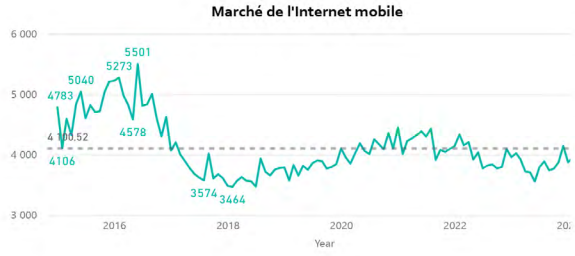

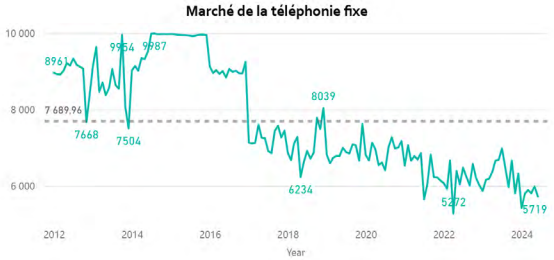

Date : du 01/01/2010 au 01/06/2024
Source : ARTCI

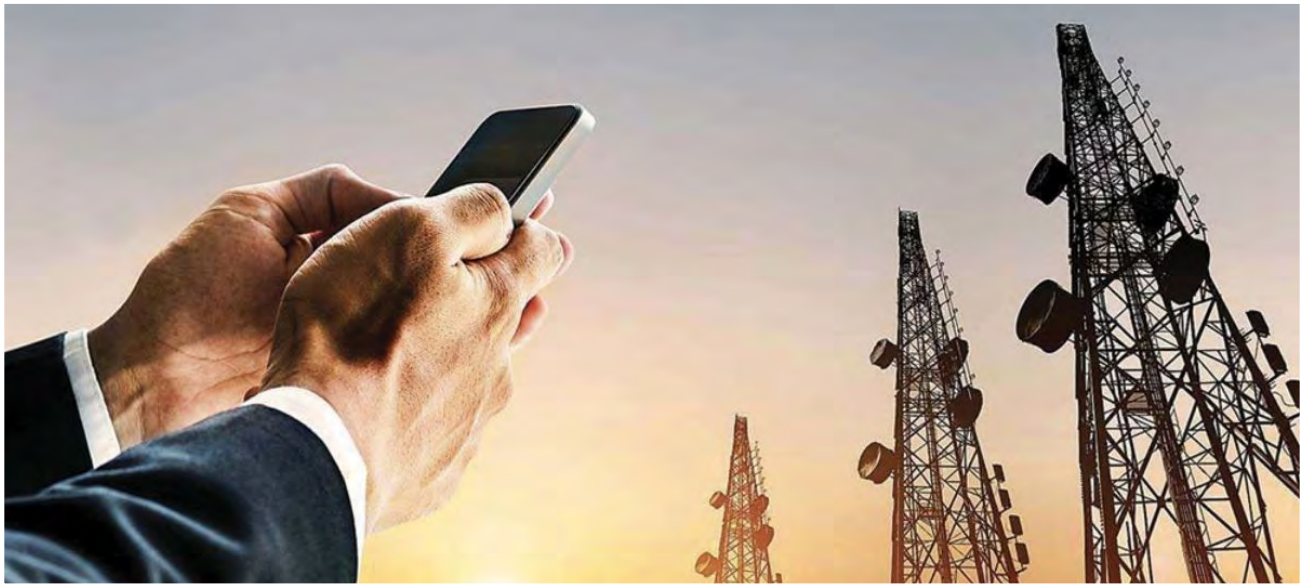

Cette dynamique est confirmée par les données de l'ARTCI sur les marchés pertinents pour la période 2015 – 2024. Les indices tarifaires et les indices de concurrence mettent en évidence une baisse continue des tarifs rendant les services plus abordables. La forte pénétration du mobile et de l'internet mobile, moteur de la transformation numérique. Et une concurrence accrue, avec des opérateurs puissants mais contraints d'innover et de proposer des offres attractives pour fidéliser une clientèle de plus en plus exigeante.

Economie-ivoirienne.ci fait aussi remarquer que l'indice d'abordabilité de la data mobile est passé à 1,54 % du RNB en 2023, bien en dessous de la moyenne CEDEAO (6,8 %) et du seuil recommandé par l'UIT (2 %), ce qui place la Côte d'Ivoire parmi les marchés les plus accessibles de la région.

Ainsi, grâce à la surveillance active et aux interventions ciblées de l'ARTCI, le marché ivoirien des télécommunications est devenu l'un des plus dynamiques et accessibles d'Afrique de l'Ouest. La baisse des prix, la forte concurrence et l'innovation permanente profitent aux consommateurs, tout en assurant la viabilité économique des opérateurs et l'inclusion numérique du pays.

Règlementation flexible et dynamique

Selon ses prérogatives, l'ARTCI a pour mission principale d'assurer la régulation du secteur des communications électroniques pour le compte de l'État. Ses attributions couvrent plusieurs domaines essentiels tels que l'application des lois et règlements du secteur, la gestion des ressources rares (fréquences, numérotation), la définition des normes d'interconnexion et de partage d'infrastructures, et la gestion de la concurrence pour garantir une concurrence effective, loyale et durable. Cette régulation s'étend également à la délivrance des licences et autorisations, à la protection des consommateurs et au règlement des litiges sectoriels.

En pratique et face à l'évolution rapide des technologies et des usages, l'ARTCI a adopté une approche réglementaire flexible et évolutive, particulièrement en matière de concurrence. Cette flexibilité se manifeste par l'adaptation régulière des règles pour répondre aux nouveaux défis du marché, tout en veillant à préserver l'équilibre entre innovation, concurrence et protection des consommateurs.

A titre d'exemple, l'ARTCI s'est illustrée récemment à travers des décisions majeures sur les offres de services sur le marché de détail de la téléphonie mobile. En effet, en août 2024, elle a abrogé la décision précédente (N°2023-0834) afin d'adapter le cadre réglementaire aux réalités actuelles du marché et garantir la continuité des avantages acquis par les consommateurs jusqu'au 31 mars 2025. La nouvelle décision prise (N°2024-1098), elle, fixe de nouvelles modalités pour les offres de services, renforce l'obligation d'information et de transparence des opérateurs, et réaffirme les principes de non-discrimination et de concurrence loyale.

Ces ajustements témoignent de la capacité de l'ARTCI à réviser ses cadres réglementaires pour accompagner l'innovation et répondre aux attentes du marché tout en protégeant les intérêts des consommateurs.

En sus, l'ARTCI intervient pour prévenir les pratiques anticoncurrentielles, contrôler la tarification, et s'assurer que les opérateurs respectent les principes de transparence et de non-discrimination. Le Conseil de Régulation de l'ARTCI peut ainsi imposer des obligations spécifiques aux opérateurs dominants, sanctionner les pratiques restrictives de concurrence, et régler les différends entre acteurs du secteur.

La volonté du régulateur des télécommunications de Côte d'Ivoire de recourir au **dialogue**, l'amène à privilégier une démarche de concertation avec l'ensemble des parties prenantes : opérateurs, consommateurs, pouvoirs publics et organisations internationales. Aussi met-elle en place des outils d'information (observatoire web, modules cartographiques, rapports publics, bulletins d'information et communiqués de presse) pour garantir la **transparence** de son action et l'accès à l'information sectorielle.

Enfin, dans le cadre de son plan stratégique «CAP 2026», l'ARTCI s'engage à poursuivre la transformation numérique du pays, à soutenir l'innovation et à renforcer la confiance dans l'utilisation des TIC. Cette stratégie implique une adaptation continue des cadres réglementaires pour anticiper les mutations du secteur, intégrer les technologies émergentes et garantir la compétitivité du marché ivoirien.

La surveillance des marchés, les interventions ciblées, la réglementation flexible et évolutive instaurées par l'ARTCI permettent de créer un environnement concurrentiel dynamique, où l'innovation est encouragée et où les droits des consommateurs sont protégés. Par son action, l'ARTCI contribue ainsi à la transformation numérique de la Côte d'Ivoire, tout en veillant à l'équilibre entre développement technologique, concurrence équitable et intérêt général.

Marchés numériques

Des mesures pour faciliter l'émergence de nouveaux acteurs

Dans un monde en pleine révolution numérique, le secteur des TIC est dominé par quelques géants, notamment les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Leur hégémonie et leur forte concurrence entravent l'entrée et l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché. Toutefois, un équilibre concurrentiel peut être établi.

Avec l'évolution effrénée de la technologie, de nombreux experts, entreprises ou startups proposent leurs services sur les marchés numériques, qui constituent aujourd'hui des pôles stratégiques de croissance, d'innovation et de transformation économique, déjà conquis par les GAFAM qui ne cèdent aucune place aux nouveaux acteurs.

Ainsi, sous de grandes façades d'opportunités se cachent des barrières structurelles spécifiques qui compliquent sérieusement l'entrée de nouveaux concurrents. Contrairement aux marchés traditionnels, ces barrières sont souvent invisibles, mais redoutablement efficaces.

Un paysage piégé !

Ces barrières spécifiques à l'entrée et à la concurrence entre les nouveaux acteurs du numérique et les GAFAM sont nombreuses. Avec le coût élevé de la vie et des matériels de travail, l'accès aux infrastructures stratégiques constitue un réel défi pour les nouveaux acteurs du secteur. En effet, il est indéniable que les services numériques s'appuient sur des infrastructures essentielles comme les datacenters, le cloud, les câbles sous-marins, les serveurs, etc.

Pour une meilleure efficacité et qualité, ces installations requièrent des investissements colossaux, hors de portée pour la majorité des startups ou des petites et moyennes entreprises (PME) numériques. La dépendance qui en découle vis-à-vis des opérateurs crée un déséquilibre structurel. Conséquence ? La diversité de l'offre est limitée et les jeunes innovateurs sont freinés dans leur course.

La dépendance aux plateformes dominantes, dont les écosystèmes sont de plus en plus fermés, impose leurs conditions d'accès au marché. En effet, pour être visible ou fonctionnel, un service doit souvent passer par ces plateformes dominantes, moyennant des restrictions d'accès aux données. Ce verrouillage réduit et freine la liberté d'action des nouveaux entrants et renforce la position des géants, qui maîtrisent déjà l'environnement et s'imposent en maîtres.

Il faut donc du temps aux nouveaux acteurs pour émerger. Pendant que certains tentent d'y arriver, d'autres abandonnent en cours de route. D'une idée à une autre, plus une plateforme attire d'utilisateurs, plus elle devient incontournable et ses conditions d'utilisation sont renforcées. Ce mécanisme renforce les positions acquises, notamment sur les réseaux sociaux, les services de messagerie ou les marketplaces. Ainsi, les nouveaux acteurs, de surcroît les non avertis, peinent à atteindre une masse critique pour rivaliser.

La captation massive des données par les géants du domaine crée un fossé technologique et informationnel inévitable, creusant l'écart de compétitivité. En outre, les barrières réglementaires et comportementales, notamment en matière de protection des données personnelles, exigent des capacités techniques et juridiques que peu de nouveaux entrants peuvent mobiliser. Les coûts de transfert élevés, les pertes de données, les changements d'interface, etc., découragent les utilisateurs à quitter certaines des plateformes dominantes.

Ces barrières à l'entrée et à la concurrence créent sans doute un marché verrouillé où l'innovation est freinée et le choix des consommateurs réduit. Les pratiques anticoncurrentielles, comme l'abus de position dominante ou la discrimination algorithmique, compromettent la diversité du numérique et concentrent le pouvoir économique entre les mains de quelques acteurs mondiaux.

Outils réglementaires pour rétablir la concurrence

Face à ces barrières, les régulateurs disposent de plusieurs leviers pour redonner une chance aux nouveaux entrants et stimuler un écosystème plus équitable et accessible. Il s'agit donc d'assurer une gestion équitable des licences.

En effet, l'imposition de licences équitables d'exploitation et de transparence permet de limiter les pratiques abusives. Autre outil : l'interconnexion. Il s'agit ici des obligations légales d'ouverture des systèmes permettant aux utilisateurs de passer d'un service à un autre sans perte de données.

À titre d›exemple, le Digital Markets Act européen a imposé aux « gatekeepers » d'ouvrir certains services à la concurrence, en particulier dans la messagerie et les moyens de paiement. D'autre part, le partage d'infrastructures peut faciliter un accès non discriminatoire aux infrastructures (cloud public, câblage, etc.), les régulateurs réduisant ainsi les barrières financières à l'entrée. Cela favorise une saine émulation et l'émergence de solutions innovantes.

Perspectives et solutions durables

Au-delà des outils réglementaires, des approches complémentaires peuvent être explorées. La création d'entreprise, l'achat de matériels et la promotion des innovations nécessitent des financements. Il est donc question de soutenir les startups via des fonds publics, des accès facilités aux données non sensibles, ou encore de promouvoir une culture de souveraineté numérique. Par ailleurs, le renforcement des capacités des autorités de la concurrence, la coopération internationale et l'adoption de standards techniques ouverts sont également des voies prometteuses.

Environnement commercial

Les outils de concurrence standard à l'ère du numérique

La montée en puissance de l'économie numérique et la digitalisation croissante des services de communication ont profondément bouleversé les mécanismes classiques de la concurrence. Ces changements se répercutent aussi sur les instruments traditionnels de la politique de la concurrence qu'il faut nécessairement repenser. C'est le message central que la GSMA entend vulgariser à travers le «Manuel pratique : La politique de la concurrence à l'ère de l'économie numérique», publié en 2015.

La GSMA définit la politique de la concurrence comme l'ensemble des politiques et des lois mises en place pour veiller à ce que la concurrence sur un marché ne soit pas limitée au point de compromettre le bien-être économique général. Dans le domaine des communications numériques, cette politique englobe à la fois la régulation économique et l'application du droit de la concurrence.

Dans ce contexte, l'ère numérique se caractérise par plusieurs évolutions majeures. Il s'agit notamment de ***« la convergence des communications, de la désintégration entre les réseaux mobiles et les services mobiles via les applications Internet, de la centralité des données dans les modèles économiques, et de l'importance stratégique du contrôle des données clients »***, explique la GSMA. Selon elle, ces changements influencent la dynamique du marché, poussant les autorités de la concurrence à revoir les catégories traditionnelles d'analyse de marché, en adaptant les outils d'évaluation de la puissance de marché.

Outils de concurrence

Les outils traditionnels, tels que la définition du Marché pertinent ou le test SSNIP (Small but Significant and Non-transitory Increase in Price), ont longtemps servi de repères pour mesurer la capacité d'un acteur à augmenter les prix sans perdre de parts de marché. Toutefois, leur application aux marchés numériques s'avère problématique. Ces marchés sont souvent bifaces ou multi-faces, avec plusieurs groupes d'utilisateurs interconnectés comme les utilisateurs et les annonceurs sur une même plateforme. De plus, les produits concurrents peuvent sembler très différents tout en étant substituables, et la gratuité apparente de certains services complique l'application du test SSNIP.

Face à ces limites, la GSMA propose plusieurs adaptations des outils de concurrence. Elle préconise une plus grande souplesse dans la définition des marchés, en tenant compte des interactions entre les différentes faces des plateformes numériques. Elle recommande aussi d'intégrer ***« les phénomènes de substitution réels entre services qui, bien que différents en apparence, répondent aux mêmes besoins des consommateurs »***. L'évaluation du pouvoir de marché durable devient essentielle, en considérant les effets de réseau, les barrières à l'entrée et le contrôle des données comme des indicateurs clés.

Compétences concurrentielles

La GSMA insiste par ailleurs sur l'importance d'une application des règles de concurrence qui soit ***« non discriminatoire et technologiquement neutre ».*** Autrement dit, les mêmes services doivent être soumis aux mêmes règles, quelle que soit la technologie utilisée. Cette approche permet de limiter les distorsions de marché, tout en favorisant l'innovation et les investissements.

Par conséquent, les institutions doivent elles aussi s'adapter pour mieux encadrer la complexité croissante des marchés numériques. Cela peut se traduire par l'intégration de compétences concurrentielles au sein des autorités sectorielles, la mise en

place de régulateurs polyvalents, ou encore par une coordination renforcée entre les différentes instances concernées.

Réglementation commune

L'un des grands défis de la politique de la concurrence à l'ère numérique est la concentration des utilisateurs autour de quelques acteurs dominants, tels que Google, Facebook ou Netflix. Cette domination remet en question les modèles classiques de concurrence, fondés sur la présence d'une multitude d'acteurs équivalents. La concurrence devient parfois biaisée, notamment en raison des écarts réglementaires entre les acteurs traditionnels et les nouveaux venus issus de l'économie du partage.

Si l'innovation rapide et la liberté de choix des utilisateurs peuvent créer une certaine pression concurrentielle, elles ne suffisent pas toujours à maintenir un marché équilibré. Il est donc nécessaire d'instaurer des règles communes, notamment en matière de fiscalité, de protection des données et de droits des travailleurs indépendants, afin de rétablir une équité entre les acteurs.

Les marchés numériques

Dans le secteur des infrastructures mobiles, par exemple, la GSMA recommande de favoriser des réseaux ouverts à la concurrence plutôt que des monopoles de réseaux uniques. Une telle approche permet d'élargir la couverture, d'offrir des prix plus compétitifs et de stimuler l'innovation dans les services mobiles.

En somme, la politique de la concurrence doit évoluer pour tenir compte des spécificités des marchés numériques, qui sont multi-faces, centrés sur les données, marqués par des effets de réseau puissants et une innovation rapide. La GSMA propose une refonte des outils classiques à travers une définition plus flexible des marchés, une évaluation globale du bien-être économique, un équilibre entre les approches préventives et correctives, ainsi que des structures institutionnelles adaptées à la réalité numérique.

Connectivité internationale

Les régulateurs francophones s'engagent pour le renforcement de la coopération

Le 22ème séminaire du Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications (**FRATEL**) s'est tenu du 20 au 22 mai 2025, à Abidjan. Organisé par l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) et l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse de France (ARCEP France), cet événement a rassemblé 17 autorités de régulation dont 14 africaines et plus de 160 participants comprenant régulateurs, experts, opérateurs et professionnels des télécommunications ainsi que partenaires, autour du thème : ***«Connectivité internationale : état des lieux et perspectives».***

Le Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation, Monsieur **Ibrahim Kalil Konaté**, ouvrant les travaux, a rappelé la vision de l'Etat de Côte d'ivoire en matière de transformation numérique et les efforts engagés par le Gouvernement pour faire du pays, un hub sous-régional. A cet effet, il s'est félicité du taux de pénétration et d'accès à internet sur l'ensemble du territoire national. Le Ministre **Ibrahim Kalil Konaté** a cependant souligné les défis pour une régulation proactive face à l'avancée rapide des nouvelles technologies.

Monsieur **Lakoun Ouattara**, Directeur Général de **l'ARTCI**, s'est appesanti sur l'importance des infrastructures numériques pour un développement durable, non sans insister sur l'adaptation des réglementations face aux évolutions technologiques. Il a indiqué que sans connectivité de qualité, les sociétés pourraient rester à l'écart de la dynamique des avancées technologiques mondiales.

Madame **Laure de La Raudière**, Présidente de l'ARCEP France et Présidente en exercice du FRATEL, a abordé les enjeux de la connectivité internationale, avant d'en appeler à une coopération renforcée entre régulateurs. Elle a souligné le rôle du FRATEL dans la coordination des meilleures pratiques et l'importance d'un cadre réglementaire solide pour soutenir l'innovation.

Le séminaire s'est déroulé autour de trois tables rondes. Les débats

Ce séminaire a souligné l'importance cruciale des câbles sous-marins et la nécessité d'un cadre réglementaire harmonisé.

ont mis en évidence les défis croissants liés à la connectivité et aux services offerts aux usagers. Il en ressort la nécessité d'améliorer la coopération entre régulateurs et la mutualisation des infrastructures, piliers essentiels permettant de garantir un accès équitable à Internet.

Au terme de deux jours de travaux, le Président du Conseil de régulation de **l'ARTCI**, Monsieur Souleïmane **Coty Diakité**, a remercié les participants pour leur engagement à poursuivre leurs efforts pour une connectivité inclusiv

Cybersécurité : Passation des charges entre l'ARTCI et l'ANSSI

Le mercredi 30 avril 2025, s'est tenue au siège de **l'ARTCI** (Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire), à Marcory Anoumabo, la cérémonie de passation des charges entre **l'ARTCI** et **l'ANSSI** (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information).

Sous la présidence de **M. Souleimane Diakité Coty,** Président du Conseil de Régulation de l'ARTCI, la cérémonie s'est déroulée dans une atmosphère emprunte de cordialité. Conformément au décret **N° 2024-958 du 30 octobre 2024** portant création, attribution, organisation et fonctionnement de L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, les missions de cybersécurité et de confiance numérique, anciennement dévolues à l'ARTCI, ont été officiellement remises au Directeur Général de **l'ANSSI**, le Colonel-major **Guelpetchin Ouattara,** par le Directeur Général de l'ARTCI, **M. Lakoun Ouattara.**

Lors de son intervention, **M. Lakoun Ouattara**, Directeur Général de **l'ARTCI**, a salué la création de l'ANSSI par le Gouvernement, annoncée lors du Conseil des ministres du 30 octobre 2024. Un acte significatif de l'Etat de Côte d'Ivoire, qui, selon lui, est stratégique pour adresser la problématique de la sécurité nationale et ériger la cybersécurité au rang de priorité nationale. Il s'est félicité de la contribution significative de tous les acteurs ayant participé à la mise en place de mécanismes permettant à la Côte d'Ivoire de se doter d'outils et d'infrastructures robustes pour une meilleure sécurité du cyberespace

Quant au Directeur General de **l'ANSSI**, il a mentionné cette étape importante de la transition, et a salué le leadership déterminant du Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation, ainsi que du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, dans la mise en œuvre de cette volonté du chef de l'Etat. Il a également exprimé sa gratitude au Président du Conseil de Régulation de **l'ARTCI** pour son soutien sans faille, et au Directeur Général pour sa contribution active au processus d'opérationnalisation de l'ANSSI. Il s'est engagé à s'inscrire dans une logique de continuité, en maintenant la collaboration avec **l'ARTCI**,

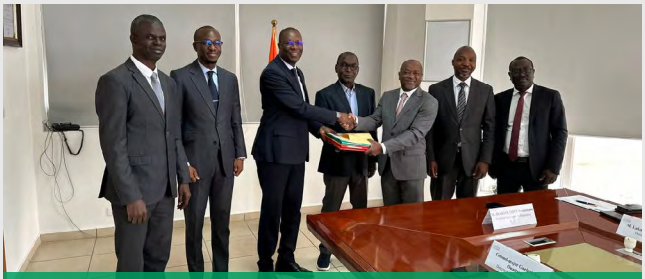
Les missions de cybersécurité et de confiance numérique, anciennement dévolues à l'ARTCI, ont été officiellement remises à l'ANSSI.

afin de faire face ensemble aux défis de transformation digitale accélérée et des menaces croissantes sur les infrastructures critiques.

Au cours de cette cérémonie officielle, une remise de dossiers a symbolisé le transfert des missions de cybersécurité et de confiance numérique, précédemment sous la responsabilité de **l'ARTCI**. Les deux entités ont réaffirmé leur engagement à travailler en étroite collaboration afin de maintenir un cadre propice au développement numérique de la Côte d'Ivoire, en portant une attention particulière à la protection des infrastructures critiques.

Rappelons que **l'ANSSI** est désormais chargée de la mise en œuvre des plans d'action concernant la coordination et la gestion des crises en cybersécurité, ainsi que la protection des infrastructures critiques et des systèmes d'information, tant publics que privés. Elle pilotera également les processus de prévention, de protection, de surveillance, de détection et de réponse.

Révolution aérienne
La logistique postale passe en mode drone

L'évolution rapide des drones, ou véhicules aériens sans pilote (UAV), transforme profondément le secteur de la logistique. Initialement utilisés pour des applications militaires ou récréatives, ces appareils s'imposent de plus en plus comme des solutions innovantes dans les chaînes d'approvisionnement, apportant efficacité, flexibilité et accès à des zones jusqu'alors difficiles d'accès.

Selon une étude menée par GblobalNewsWire, publiée le **10 octobre 2023 à New York**, le marché mondial des services de livraison par drones atteignait 426,1 millions USD en 2023 et pourrait s'élever à **7,2 milliards USD d'ici 2033**, avec un taux de croissance annuel composé (TCAC) de **32,7 %**. Parallèlement, le marché de la logistique et du transport par drones était évalué à **830,7 millions USD en 2023**, avec une prévision de croissance robuste à un TCAC d'environ **60,6 %** jusqu'en 2032. Ces chiffres illustrent non seulement le potentiel considérable de cette technologie, mais aussi son rôle croissant dans la transformation des opérations logistiques modernes.

L'impact des drones sur la logistique

Efficacité des livraisons

L'utilisation des drones dans la logistique suscite un intérêt croissant en raison de leur capacité à transformer les processus de livraison. Ces systèmes innovants permettent non seulement de raccourcir significativement les délais d'acheminement, mais aussi d'optimiser la satisfaction des clients grâce à une plus grande rapidité et fiabilité des services. Par ailleurs leur propulsion électrique contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), s'inscrivant dans une logistique durable. Un autre avantage des drones réside dans leur aptitude à desservir des zones difficiles d'accès telles que les régions rurales, montagneuses ou isolées, élargissant ainsi la portée et l'efficacité des réseaux logistiques traditionnels.

Comparés aux méthodes de livraison traditionnelles, les drones offrent une rapidité inégalée, surtout dans les zones urbaines congestionnées. En survolant la circulation et les obstacles terrestres, ils peuvent acheminer des colis plus rapidement que les véhicules conventionnels, optimisant la chaîne logistique du «dernier kilomètre». Selon les études, on passe en moyenne de 30 minutes en voiture à 8 minutes.

Un exemple marquant de l'impact des drones dans le domaine médical est le prototype de «drone ambulance» conçu en 2014 par Alec Momont, un étudiant belge. Ce drone, capable de transporter un défibrillateur à une vitesse de 100 km/h, peut couvrir une zone de 12 km² en moins d'une minute. Selon Momont, son utilisation pourrait faire grimper le taux de survie des victimes d'arrêt cardiaque de 8 à 80%, en réduisant considérablement le temps d'intervention, crucial dans ces situations d'urgence. Ce dispositif ne remplace pas les secours traditionnels, mais vient en complément pour accélérer la prise en charge initiale.

Depuis cette innovation, des avancées technologiques ont permis de déployer des drones médicaux dans plusieurs pays. Par exemple, la société Zipline opère au Rwanda en livrant des produits médicaux essentiels dans des zones isolées, démontrant l'efficacité des drones pour améliorer l'accès aux soins dans des régions difficiles à desservir.

Accès aux zones isolées

Les drones offrent une solution particulièrement efficace pour desservir aisément des zones difficiles d'accès, rurales, enclavées ou sinistrées, où les méthodes de livraisons traditionnelles se heurtent à de nombreuses contraintes, voire deviennent impossibles. En permettant l'acheminement rapide de biens essentiels dans des régions isolées, ils renforcent ainsi la connectivité et améliorent la qualité des services offerts aux communautés éloignées. Leur rôle est, notamment crucial lors des catastrophes naturelles lorsque les infrastructures routières deviennent impraticables.

Pour exploiter pleinement les avantages offerts par les drones, Zipline a été lancé au Rwanda en 2016 un service de livraison de poches de sang, de vaccins et d'autres produits médicaux essentiels dans des hôpitaux ruraux. Ce système à contribuer à réduire les délais de livraison de plusieurs heures à quelques minutes. En 2021, plus de **75 % des livraisons de sang en dehors de Kigali** se faisaient par drones Zipline.

Depuis le début de ses opérations, Zipline a réalisé plus d'un million de livraisons, dont une part significative concerne des produits médicaux vitaux tels que le sang et les vaccins.

Dans le cadre de son expansion en Afrique de l'ouest, Zipline s'est associée à la Côte d'Ivoire pour faciliter la distribution de médicaments et de fournitures médicales, y compris des produits sanguins et des vaccins, dans les régions éloignées. En mars 2023, la première station de livraison de sang par drone a été installée à Daloa, couvrant un rayon de 150 km.

Cette innovation améliore non seulement la réactivité des services de santé, mais contribue à réduire les inégalités d'accès aux soins et renforce aussi l'inclusion des populations éloignées avec un accès rapide aux soins de santé essentiels.

Durabilité

L'impact environnemental des drones est également un facteur clé dans leur adoption croissante en logistique. Les drones contribuent à diminuer l'empreinte carbone de la logistique, s'inscrivant ainsi dans une démarche plus écologique. L'utilisation de drones électriques pour la livraison peut réduire la dépendance aux combustibles fossiles et diminuer les émissions de GES. Selon une étude de Carnegie Mellon University, publiée dans le magazine spécialisé Patterns en 2022, l'utilisation d'un drone pour un petit colis émet en moyenne 84% de moins de GES qu'un camion diesel équivalent. Il utilise aussi 94% d'énergie en moins que ce dernier.

Aussi, une étude menée en 2020 par le UK Government Greenhouse Gas Conversion Factors révèle que les drones de livraison comme Zipline émettent environ 30 fois moins d'émissions de CO_2 par « mile* » qu'un véhicule électrique moyen et jusqu'à 98% de moins qu'un véhicule à moteur à combustion.

Défis à surmonter

utilisation des drones dans le secteur de la logistique est confrontée à plusieurs défis.

Contraintes techniques et opérationnelles

L'implémentation des drones en logistique est confrontée à plusieurs obstacles technologiques qui limitent leur efficacité et freinent leur déploiement à grande échelle :

• **Autonomie limitée :** les batteries actuelles ne permettent qu'un temps de vol restreint, réduisant ainsi leur capacité à couvrir de longues distances sans rechargement de leurs batteries intégrées.

• **Capacité de charge réduite :** les drones logistiques ne peuvent transporter que des charges légères de quelques kilogrammes, dans leur conception, ce qui restreint leurs usages qu'aux petits colis.

• **Sensibilité aux conditions météorologiques :** le vent fort, la pluie et le brouillard peuvent affecter la stabilité et la fiabilité des vols.

• **Problèmes de navigation et d'évitement d'obstacles :** dans les environnements urbains denses, la gestion du trafic aérien des drones reste un défi à relever.

Restriction de zone et protection des données

• **Restriction sur les zones de vol :** certains espaces aériens sont interdits ou nécessitent des autorisations spéciales, ralentissant l'adoption des drones pour la logistique.

• **Protection des données et vie privée :** l'usage des drones équipés de caméras soulève des préoccupations relatives à la protection de la vie privée, à la collecte non autorisée d'informations personnelles et au risque de surveillance abusive.

Sécurité et risques liés aux drones

L'usage des drones dans la logistique expose les entreprises et les utilisateurs à divers risques:

• **Risque de collisions** avec d'autres aéronefs ou obstacles en milieu urbain.

• **Cyberattaques et piratage :** les drones peuvent être piratés et détournés à des fins malveillantes (actes de terrorisme, de sabotage ou de livraison d'objets dangereux).

• **Usage malveillant intentionnel :** au-delà du piratage, des drones peuvent être utilisés à des fins malveillantes, telles que le transport d'explosifs, la surveillance illégale, l'espionnage industriel ou des actes de sabotage. Leur capacité d'accès rapide à des zones sensibles en fait un vecteur potentiel pour des attaques criminelles ou terroristes.

Les drones s'imposent comme un levier technologique majeur pour répondre aux défis actuels du secteur postal, en pleine transformation. Leur capacité à combiner rapidité, efficacité et durabilité redéfinit les standards de la logistique, tout en permettant une réduction significative des coûts opérationnels. En survolant les embouteillages et en desservant des zones difficiles d'accès, les drones accélèrent les délais de livraison, optimisent la logistique du dernier kilomètre et améliorent la satisfaction client

Cette révolution constitue également une opportunité unique de repenser la logistique à l'aune des enjeux climatiques. Moins polluants que les véhicules traditionnels, les drones pourraient contribuer à réduire significativement l'empreinte carbone du secteur des communications électroniques.

L'usage des drones en Côte d'Ivoire constitue une opportunité pour l'écosystème du numérique. Cependant, il doit s'inscrire dans un cadre réglementaire strict, notamment en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

La cybersécurité managée

Le bras armé d'une protection réussie pour les PME

Les cybermenaces connaissent chaque année une montée en puissance qui amène les entreprises à faire évoluer leurs dispositifs de protection pour ne pas être impactées par des attaques hétérogènes. Dans ce contexte, un constat se pose au niveau des petites et moyennes entreprises : ces dernières apparaissent beaucoup plus vulnérables au regard de leur manque de moyens financiers et humains pour gérer ce sujet de manière globale et continue. Alors, comment faire pour leur permettre de se protéger efficacement tout en prenant en compte leurs contraintes ?

Proposer des offres globales et simples à déployer

Sur ce sujet, il faut parfaitement intégrer que la majorité des PME ne disposent pas d'équipe IT ou cyber en interne. Il est donc pertinent de proposer des offres de services managés qui ne demanderont aucun effort au client final qui pourra se concentrer sur son métier tout en ayant un dispositif de cyberprotection performant. En ce sens, des briques fondamentales et avancées sont à prendre en compte. Parmi ces dernières, nous pouvons notamment évoquer les sujets suivants :

Scan de vulnérabilité : Conçu pour identifier, analyser et rapporter les menaces potentielles au sein des systèmes informatiques et réseaux des clients, le scan de vulnérabilité est un outil de cybersécurité essentiel. À la fin de l'analyse, un rapport détaillé est généré, résumant toutes les menaces détectées, leur niveau de gravité et les recommandations spécifiques pour y remédier.

Protection des postes de travail : L'XDR est une solution de cybersécurité de pointe qui étend la protection des postes fixes jusqu'aux mobiles, en passant par les emails et les applications SaaS, pour sécuriser l'écosystème de travail de chaque collaborateur et ainsi ne laisser aucune porte d'entrée aux cybermenaces avancées.

Le Firewall : Ce dernier est conçu pour sécuriser les infrastructures réseaux et agit comme un bouclier stratégique surveillant en temps réel tout type de flux pour détecter, bloquer ou isoler toute tentative d'intrusion ou activité suspecte.

Peggy Demaison,
Directrice Marketing
du groupe Alphalink

Il protège efficacement contre les cyberattaques sophistiquées, les intrusions avancées, les malwares et les attaques DDoS.

Le Security Operations Center : Le SOC souverain offre une protection continue face aux cybermenaces. Composé d'experts en cybersécurité et d'outils technologiques avancés, le SOC détecte, analyse et répond aux incidents de sécurité, garantissant une vigilance permanente sur les systèmes informatiques. En collectant et en analysant les données en temps réel, le SOC identifie les comportements anormaux et réagit immédiatement pour contenir les menaces potentielles.

S'appuyer sur des spécialistes de proximité

Au-delà de la technologie, le sujet de la cybersécurité dans les PME intègre également un volet humain important. En ce sens, les intégrateurs locaux ont tout intérêt à intégrer ce type d'offres dans leurs catalogues de services. Cela leur permettra d'une part de répondre à des attentes fortes tout en développant leur compétitivité. Ils élèveront ainsi significativement leur qualité de service et occuperont une place centrale pour accompagner leurs clients dans leur bascule vers le digital. Sur ce point, notons donc que les fournisseurs de services et de technologies doivent prendre en compte ce point pour packager des offres qui pourront rapidement être commercialisées, notamment en marque blanche, par des revendeurs et intégrateurs IT.

Par Peggy Demaison, Directrice Marketing du groupe Alphalink

Connectivité mondiale

La Côte d'Ivoire fait entendre la voix de l'Afrique à l'UIT-D

La Côte d'Ivoire a réalisé un exploit remarquable en devenant le premier pays africain à accéder à la présidence de la Commission d'études 1 de l'Union Internationale des Télécommunications - Développement (UIT-D). A la tête de cette Commission, **Mme Régina Bessou**, Conseiller Technique du Directeur Général de **l'ARTCI**, a mené avec passion les travaux du cycle 2022-2025, abordant des problématiques essentielles pour l'amélioration de la connectivité à l'échelle mondiale.

Dans ce cadre, la Commission des études 1 s'est penchée sur sept thématiques fondamentales qui visent à créer un climat favorable à une connectivité significative. Ainsi, les sujets traités incluent la mise en place de politiques et de régulations pour le haut débit, le développement de l'économie numérique et des services dans les zones rurales, ainsi que l'accès universel aux TIC dans les régions moins desservies. De plus, l'accent a été mis sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, la transition vers les technologies numériques, la gestion des risques de catastrophe grâce aux TIC, et la protection des droits des consommateurs.

Ces initiatives visent à garantir une connectivité à la fois sûre, enrichissante et accessible à tous. À ce titre, les résultats des travaux menés seront présentés lors de la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT) 2025, prévue à Bakou, la capitale de l'Azerbaïdjan.

En outre, sous la direction de Mme Régina Bessou, qui est associée à l'UIT-D depuis 2006, la Côte d'Ivoire s'est affirmée comme un acteur incontournable sur la scène internationale, témoignant de sa volonté de promouvoir un leadership africain dynamique.

Sous la direction de Mme Régina Bessou la Côte d'Ivoire s'est affirmée comme un acteur incontournable sur la scène internationale.

A cette occasion, elle a exprimé sa profonde gratitude envers le gouvernement ivoirien, notamment au Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation, **Monsieur Ibrahim Kalil Konaté** pour son soutien politique, ainsi qu'à l'ARTCI, représentée par son Directeur Général, **Monsieur Lakoun Ouattara**, qui joue un rôle clé dans l'apport d'un soutien technique.

La présidence ivoirienne à l'UIT-D représente non seulement une avancée significative pour l'Afrique dans le domaine de la gouvernance numérique. Elle souligne également l'engagement de la Côte d'Ivoire en faveur d'un développement inclusif, équitable et durable.

Communications électroniques

La Côte d'Ivoire prend une part active à l'élaboration de politiques régionales

Dans le cadre des travaux préparatoires de la Conférence mondiale de développement des télécommunications - 2025 (CMDT-25), prévue du 17 au 28 novembre 2025 à Baku (Azerbaïdjan), l'UIT, en collaboration avec l'Autorité des Communications du Kenya (CAK), a organisé sous l'égide du Bureau de Développement des Télécommunications (BDT), le Forum de Développement Régional pour l'Afrique (RDF-AFR) le 7 avril, suivi de la Réunion Préparatoire Africaine pour la CMDT-25 (RPM-AFR) du 8 au 9 avril 2025, à Nairobi (Kenya).

La Côte d'Ivoire a pris une part active à ces travaux, avec une délégation conduite par le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation (MTND), et composée notamment de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI).

Etat des lieux du secteur

Le RDF-AFR a mis en lumière les opportunités offertes par les TIC pour le développement socio-économique du continent, tout en soulignant la nécessité de renforcer la coopération régionale. Au cours d'une table ronde sur le renforcement des partenariats pour le développement, le Directeur Général de l'ARTCI, **M. Lakoun Ouattara**, a présenté l'état des lieux du secteur des communications électroniques ainsi que les initiatives ivoiriennes en faveur de la connectivité rurale, le développement des compétences numériques et le soutien de l'innovation et de la transformation digitale, contribuant à impacter à terme la croissance régionale.

La réunion préparatoire africaine de la CMDT-25 (RPM-AFR) quant à elle, a identifié les priorités thématiques, les initiatives régionales et les mécanismes de coopération pour le développement du numérique en Afrique, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Vice-Présidente de la réunion préparatoire régionale de la CMDT-25 et présidente du Groupe Ad-hoc sur les initiatives régionales, la Côte d'Ivoire a contribué aux échanges sur l'état de mise en œuvre du plan d'action de Kigali (CMDT-22), la rationalisation des résolutions et des questions à l'étude sur la prochaine période, l'inclusion numérique et l'accessibilité.

La délégation ivoirienne conduite par le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation.

African One-Day Preparatory Meeting

À la suite du RDF-AFR et de la RPM-AFR, l'African One-Day Preparatory Meeting (APM) de la CMDT-25 s'est tenue le 10 avril 2025 à Nairobi, examinant quinze nouvelles contributions dont une contribution ivoirienne sur la résolution 55 relative à la réduction de la fracture numérique en matière de genre. Aussi, la Côte d'Ivoire a été désignée Vice-Présidente de la prochaine réunion inter régionale préparatoire (IRM) de la CMDT-25 pour le compte de l'Afrique, soulignant ainsi son leadership régional.

A cet effet, le Chef de la délégation Ivoirienne a réaffirmé la candidature de la Côte d'Ivoire pour la présidence du Groupe Consultatif du Développement des Télécommunications (GCDT), candidature soutenue par l'UAT en tant que seule candidature africaine à ce poste. Il a aussi pris des engagements pour la promotion de l'inclusion et le développement numérique en Côte d'Ivoire, le renforcement des infrastructures numériques, la facilitation de l'accès aux technologies et le soutien aux initiatives en faveur de l'autonomisation des populations.

Point d'échange Internet régional (RIXP)

La CEDEAO désigne la Côte d'Ivoire comme un Pays pilier

La CEDEAO franchit une étape cruciale dans sa stratégie d'intégration économique régionale en désignant la Côte d'Ivoire, aux côtés du Ghana et du Nigéria, comme l'un des pays dont le Point d'Échange Internet (IXP) national a le potentiel de se transformer en un **Point d'Échange Internet Régional (RIXP).** Cette décision historique fait suite à une série de consultations et d'évaluations menées par la commission de la CEDEAO, visant à renforcer l'infrastructure numérique de la région.

La CEDEAO, forte de ses 15 États membres et de plus de 400 millions d'habitants, a inscrit le développement des TIC au cœur de son projet d'intégration économique régionale. Le traité révisé de la CEDEAO prévoit explicitement la coopération entre les États membres pour harmoniser les politiques, améliorer les infrastructures et faciliter l'accès aux technologies à travers la région.

Dans cette optique, la commission de la CEDEAO, par le biais de son Unité de Préparation et de Développement de Projets (PPDU), a initié une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Point d'Échange Internet Régional (RIXP) en Afrique de l'Ouest. Une première réunion de validation du rapport intermédiaire s'est tenue à Lagos, au Nigéria, en octobre 2024.

L'étape finale de ce processus a eu lieu à Accra, au Ghana, du 14 au 16 avril 2025. L'objectif principal de cette mission était d'évaluer la capacité technique, réglementaire et institutionnelle des IXP nationaux existants à assumer un rôle régional. À l'issue des discussions, le Ghana, le Nigéria et la Côte d'Ivoire ont été identifiés comme les pays disposant de Points d'Échange Internet suffisamment robustes et stratégiquement positionnés pour évoluer vers des Points d'Échange Internet Régionaux (RIXP).

La mise en place des RIXP au sein de la CEDEAO va optimiser le trafic Internet dans la région.

La mise en place des RIXP au sein de la CEDEAO poursuit plusieurs objectifs fondamentaux dont la facilitation de l'interconnexion des IXP nationaux, l'optimisation du trafic Internet régional, le soutien à l'économie numérique régionale et le renforcement de l'écosystème Internet.

La désignation de la Côte d'Ivoire offre de nombreux avantages considérables pour son écosystème numérique. Ces avantages s'illustrent en termes de réduction de la latence, de résilience, de promotion du contenu régional, de coopération directe, et de consolidation du rôle de la Côte d'Ivoire en tant que centre névralgique pour l'échange de trafic Internet au sein de la CEDEAO. D'autres privilèges, telles que l'augmentation de l'attractivité des différents Points de présence de l'IXP ivoirien, la croissance de l'infrastructure et l'augmentation du trafic local, constituent des promesses significatives.

Recherche médicale internationale

L'ARTCI, acteur clé dans l'harmonisation de la Protection des données personnelles

Monsieur Assoua Silvère, Chef de Département à la Protection des Données de l'ARTCI, a participé à une table ronde à Bordeaux les 2 et 3 avril 2025. Cette réunion, organisée sous le thème ***« Partenariat entre l'Europe et l'Afrique et Règlementations : Comment définir une Méthodologie de Référence adaptée à la Recherche Internationale ? »*** s'est concentrée sur la protection des données personnelles pour la recherche médicale internationale. Elle a réuni des représentants de divers organismes, des Délégués à la Protection des Données (DPO), de la société civile et des autorités de protection des données de plusieurs pays.

L'événement, initié par Mereva avec d'autres partenaires, avait pour objectif de discuter des défis liés à la mise en œuvre des lois sur la protection des données, d'identifier les différences entre les réglementations ivoiriennes et européennes, et de définir des méthodes adaptées. Les échanges ont abouti à la création d'un code de conduite pour la recherche médicale internationale, visant à harmoniser le traitement des données personnelles dans ce domaine.

Ce code sera proposé pour validation à l'Union Européenne, ce qui pourrait simplifier les procédures pour les projets de recherche. La participation de Monsieur Assoua a également permis à l'ARTCI de se connecter avec d'autres acteurs de la recherche, facilitant l'élaboration de supports de conformité spécifiques à la santé et à la recherche en Côte d'Ivoire.

La réunion de Bordeaux a permis aux experts de se connecter avec d'autres pratiques de conformité spécifiques à la santé.

De plus, l'ARTCI a découvert un comité d'éthique actif et envisage de s'y joindre. L'autorité a mis en avant les similitudes entre la loi ivoirienne et le Règlement général sur la protection des données (RGPD), en soulignant les exigences spécifiques telles que le consentement éclairé. Elle a annoncé des projets de normes simplifiées, bien accueillis par les participants, renforçant ainsi l'effort vers une recherche médicale internationale respectueuse des droits des individus.

CAP 2026

CAP 2026 est le plan stratégique qui ambitionne de faire de l'ARTCI à l'horizon 2026, une autorité de régulation de référence en Afrique, reconnue pour son efficacité à promouvoir le développement de l'économie numérique en Côte d'Ivoire.

La mise en œuvre de CAP 2026 nécessite une transformation structurelle pour instituer à l'ARTCI une gouvernance qui repose sur la transparence, la responsabilité, la collaboration, l'équité et l'efficacité.

Une vision	Assurer une régulation proactive et participative propice au développement durable de l'économie numérique en Côte d'Ivoire
Une mission	Être un régulateur multidimensionnel impartial pour garantir l'inclusion numérique, tout en protégeant le consommateur.
5 valeurs	**Proactivité** **Intégrité** **Solidarité** **Transparence** **Expertise**
5 objectifs stratégiques	1. Favoriser l'accès inclusif aux services numériques et postaux 2. Améliorer la qualité des services numériques et postaux 3. Susciter l'innovation et la digitalisation de l'économie nationale 4. Protéger les droits des consommateurs de services numériques et postaux 5. Assurer la sécurité numérique du cyberespace ivoirien
5 piliers	1. Optimiser la gouvernance et l'efficacité opérationnelle 2. Renforcer le professionnalisme et l'éthique 3. Accroitre la transparence et la communication 4. Développer la concertation et la collaboration 5. Promouvoir la responsabilité sociétale

ARTCI

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan – Marcory Anoumabo 18 BP 2203 Abidjan 18 – Côte d'Ivoire

+ 225 27 20 34 43 73 / 27 20 34 43 74 courrier@artci.ci www.artci.ci Artci